

## **BARÈME DES HONORAIRES de M. Dominique BARA-TORRECILLAS**

### **VENTE - Immobilier d'habitation**

<b>Prix Net Vendeur</b>	<b>Honoraires TTC</b>
< à 59 999 €	3 900 €
60 000 € à 149 999 €	4 900 €
150 000 € à 169 999 €	5 900 €
170 000 € à 189 999 €	6 900 €
190 000 € à 219 999 €	7 900 €
220 000 € à 249 999 €	8 900 €
250 000 € à 349 999 €	9 900 €
350 000 € à 399 999 €	10 900 €
400 000 € à 449 999 €	11 900 €
450 000 € à 499 999 €	12 900 €
500 000 € à 549 999 €	13 900 €
550 000 € à 599 999 €	14 900 €
600 000 € à 999 999 €	2,5 % TTC
> à 1 000 000 €	2 % TTC

### **VENTE - Immobilier commercial et d'entreprise**

<b>Prix Net Vendeur</b>	<b>Honoraires TTC</b>
< à 100 000 €	10 000 €
100 001 € à 200 000 €	13 000 €
200 001 € à 300 000 €	20 000 €
300 001 € à 500 000 €	30 000 €
> à 500 000 €	6 %

[www.immoforfait.fr](http://www.immoforfait.fr)

## **BARÈME DES HONORAIRES de M. Dominique BARA-TORRECILLAS**

### **LOCATION - Immobilier d'habitation**

<b>Forfait Location TTC</b>
Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier
1 mois de Loyer Hors Charges + Indice Alur au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée*

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail ni l'état des lieux.

### **Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :**

- 1/ La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% du montant total des honoraires.
- 2/ Le montant des honoraires à la charge du locataire ne peut dépasser les seuils du tableau ci-dessous.
- 3/ Le montant à la charge du bailleur correspond à la somme restante  
(Total des Honoraires - Honoraires à la charge du locataire)

<b>Zones*</b>	<b>Très tendue</b>	<b>Tendue</b>	<b>Reste du territoire</b>
<b>Montant maximum TTC**</b>	10,80 € / m <sup>2</sup>	9,00 € / m <sup>2</sup>	7,20 € / m <sup>2</sup>

\*Zones définies par le décret du 01/08/2014

\*\*Montants maximum légaux déduction faite de 10% au titre de la non rédaction du bail de location par ImmoForfait.

Les honoraires seront dus à la signature du bail de location et directement payés par le(s) locataires et le(s) bailleurs

### **LOCATION - Immobilier commercial et d'entreprise**

<b>Forfait Location TTC</b>
Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier
12% TTC du montant total des loyers des 3 premières années (1 <sup>ère</sup> période triennale)

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail commercial ni l'état des lieux.

Les honoraires seront dus à la signature du bail et directement payés par l'intéressé

[www.immoforfait.fr](http://www.immoforfait.fr)